



Démission et abandon de poste

Par **golosc**, le **22/12/2011** à **19:41**

Bonjour,

Je vous écris par désespoir de cause. Je suis en CDI dans une entreprise et en prospectant ailleurs j'ai eu une proposition qui ne se refuse pas (je passe cadre) dans une autre société. J'ai signé un nouveau contrat avec ce nouvel employeur et j'ai remis ma lettre de démission à mon ancien employeur.

Le problème c'est que je dois intégrer ma nouvelle entreprise mi-janvier et mon ancien employeur ne veut pas réduire mon préavis à 1 mois comme je l'ai demandé dans ma lettre de démission et comme il l'a souvent accepté avec d'autres salariés.

Que faire... dois je abandonner mon poste afin d'intégrer ma nouvelle entreprise? Quel risque j'encours? Que peut me faire mon ancienne entreprise si je fais un abandon de poste? Je suis un peu perdu.

En résumé à la mi-janvier je vais débiter avec un nouveau contrat de travail dans ma nouvelle entreprise alors qu'il me reste un mois encore à effectuer dans mon ancien travail...J'ai peur que cela me pose des problèmes avec mes deux employeurs.

Merci de votre aide.

Laurent

Par **P.M.**, le **22/12/2011** à **22:30**

Bonjour,

Cela n'est pas sans risques puisque l'employeur actuel pourrait vous réclamer des dommages-intérêts fonction du préjudice subi par l'entreprise devant le Conseil de Prud'Hommes et même parallèlement le nouvel employeur pour acte de déloyauté devant le Tribunal de Commerce...

Par **golosc**, le **23/12/2011** à **19:47**

Merci pour votre réponse. Ce qui nous inquiète c'est de savoir si le nouvel employeur peut avoir connaissance de ce problème avec l'ancien employeur. Qu'on paye le salaire du, pas de problème mais on veut être sûr que le contrat signé ne va pas être invalidé.

Par **P.M.**, le **23/12/2011** à **21:40**

Le nouvel employeur devrait s'assurer que vous êtes libre de tous engagements en cas de fausse déclaration ou qu'il est mis en cause par l'ancien, il pourrait mal réagir, autant que chacun respecte les règles...